

2 novembre 2004

**04.175**  
ad 04.040

**Postulat interpartis**

**Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)**

Sachant que:

- les conditions de formation des personnels de santé évoluent en Suisse romande tant au niveau secondaire que tertiaire par suite des réformes en cours;
- les besoins en personnels de santé qualifiés indigènes ne sont pas couverts et que la pénurie n'est pas encore enrayée;
- le nombre de places de stages est en diminution dans les institutions de soins en raison des conséquences de planifications sanitaires et de difficultés financières cantonales;
- la formation du futur personnel de santé est vécue comme une charge à laquelle les institutions de soins peinent de plus en plus à répondre dans le contexte actuel des réductions budgétaires;
- le nombre de candidats et candidates à une formation dans le domaine de la santé dans notre canton est plus important que le nombre de places de formation disponible;
- la coordination entre les départements et services de la santé et de la formation professionnelle est encore lacunaire dans ce domaine,

le Grand Conseil, par la voix des membres de la commission des affaires extérieures en charge du dossier formation, demande au Conseil d'Etat d'étudier, dans les meilleurs délais et dans une approche interdisciplinaire et interdépartementale, les mesures qui permettraient d'améliorer et de trouver des solutions nouvelles à ce problème. En outre le Conseil d'Etat est chargé d'en élaborer un catalogue étayé par domaine professionnel afin que des choix puissent être proposés et d'en évaluer les conséquences humaines et économiques.

*Signataires:* E. Bernoulli, M. Guillaume-Gentil-Henry, I. Opan-Du Pasquier, F. Rutti, C. Borel, François Cuche, B. Bois, J. Tschanz et R. Jeanneret.

2 novembre 2004

**04.175**  
ad 04.040

**Postulat des membres de la commission des affaires extérieures**

**Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)**

Sachant que:

- les conditions de formation des personnels de santé évoluent en Suisse romande tant au niveau secondaire que tertiaire par suite des réformes en cours;
- les besoins en personnels de santé qualifiés indigènes ne sont pas couverts et que la pénurie n'est pas encore enrayée;
- le nombre de places de stages est en diminution dans les institutions de soins en raison des conséquences de planifications sanitaires et de difficultés financières cantonales;
- la formation du futur personnel de santé est vécue comme une charge à laquelle les institutions de soins peinent de plus en plus à répondre dans le contexte actuel des réductions budgétaires;
- le nombre de candidats et candidates à une formation dans le domaine de la santé dans notre canton est plus important que le nombre de places de formation disponible;
- la coordination entre les départements et services de la santé et de la formation professionnelle est encore lacunaire dans ce domaine,

le Grand Conseil, par la voix des membres de la commission des affaires extérieures en charge du dossier formation, demande au Conseil d'Etat d'étudier, dans les meilleurs délais et dans une approche interdisciplinaire et interdépartementale, les mesures qui permettraient d'améliorer et de trouver des solutions nouvelles à ce problème. En outre le Conseil d'Etat est chargé d'en élaborer un catalogue étayé par domaine professionnel afin que des choix puissent être proposés et d'en évaluer les conséquences humaines et économiques.

*Signataires:* E. Bernoulli, M. Guillaume-Gentil-Henry, I. Opan-Du Pasquier, F. Rutti, C. Borel, François Cuche, B. Bois, J. Tschanz et R. Jeanneret.